

Au niveau de la **responsabilité ministérielle**, le Bureau du coordonnateur dépend, bien sûr, du **secrétaire d'État aux Affaires extérieures**, le très honorable Joe Clark, pour les questions de politique générale et d'engagements budgétaires. Cependant, des responsabilités spécifiques ont été scindées entre l'honorable Marcel Masse, **ministre des Communications**, qui s'est vu confier par le Premier ministre la responsabilité de l'ACCT et des Sommets alors que le volet associatif et celui des Institutions demeure la responsabilité de l'honorable Monique Landry, **ministre des Relations extérieures et du Développement international**. Cette «trilogie ministérielle» n'exclut cependant pas qu'il soit fait appel à d'autres ministres du gouvernement pour diriger une délégation à des conférences ministérielles spécifiques comme cela se présente fréquemment dans le cas de la Conférence annuelle des ministres de la jeunesse et des sports.

## 6.2 Concertation interministérielle

La Francophonie, au niveau des projets qu'elle génère, devenant de plus en plus spécialisée et multidisciplinaire, le Bureau du coordonnateur fédéral doit s'appuyer sur un réseau de **correspondants sectoriels** attirés appartenant à différents ministères intérieurs et représentant l'interface, en quelque sorte, **des neuf secteurs prioritaires** d'activités des Sommets.

Plus spécifiquement, les ministères suivants agissent comme répondant pour :

- a) **Réseau Agriculture** : ACDI et ministère de l'Agriculture
- b) **Énergie** : ACDI
- c) **Environnement** : ministère de l'Environnement
- d) **Culture** : ministère des Communications
- e) **Communications** : ministère des Communications
- f) **Industries de la langue** : Secrétariat d'État
- g) **Coopération juridique** : ministère de la Justice
- h) **Information scientifique** : Secrétariat d'État
- i) **Éducation et Formation** : ACDI

Le rôle des correspondants sectoriels vise à traduire en projets précis les grandes orientations données par les chefs d'État à l'occasion des Sommets à l'intérieur des mandats et des budgets que leur confie le Bureau du coordonnateur fédéral. À ce titre, ils siègent au sein de **Comités d'experts** internationaux mis sur pied par l'ACCT pour chacun des secteurs du Sommet.